



Bruxelles, le 21 octobre 2022

CM 4933/22
OJ CRP1

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
26 et 28 octobre 2022 (9:00, 9:00)

Format 2 + 2 (+ 1 en salle d'écoute)

Points avec débat (II)

Énergie

Règlement sur la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie **1C** 13764/22
Orientations pour la suite des travaux

Environnement

Révision du règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 (RRE) **1C** 13802/22
Préparation du trilogue

Révision de la directive 2003/87/CE en ce qui concerne la contribution de l'aviation (SEQE Aviation) **1C**
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue

(évent.) Révision du règlement (UE) 2019/631 établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs **1C**
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue

Marché intérieur et industrie

Directive relative aux crédits aux consommateurs
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue



Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité
Orientations pour la suite des travaux



13839/22

Emploi et politique sociale

Directive concernant des mesures contraignantes en matière de transparence des rémunérations
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue



Agriculture et pêche

Session du Conseil "Agriculture et pêche" du 21 novembre 2022: ordre du jour
(Pour les points relevant de la compétence du Comité des représentants permanents)

Espace

Règlement établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue



Transports

Règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE (AFIR)
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue



Règlement relatif à l'utilisation de carburants renouvelables et bas carbone dans le transport maritime (initiative FuelEU Maritime)
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue



Divers

Points sans débat (I)**Affaires institutionnelles****Questions écrites**

Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises
au Conseil par des membres du Parlement européen

 13696/22
PE-QE

Adoption par procédure de silence

- a) Csaba Molnár (S&D) 13000/22
Efforts de la Hongrie en faveur de l'indépendance énergétique
- b) Francisco José Millán Mon (PPE) 13005/22
Parité Euro–Dollar US et recommandation du Conseil du
5 avril 2022 concernant la politique économique de la zone euro
- c) Cornelia Ernst (La gauche) 13028/22
Extrémisme de droite violent en Europe du sud-est
- d) Özlem Demirel (La gauche) 13025/22
Création d'un groupe "Services de cyber-renseignement de l'UE"

Positions de l'UE en vue de négociations internationales

Commission économique des Nations unies pour l'Europe
(CEE-ONU) – position coordonnée de l'Union et de ses États
membres en ce qui concerne l'initiative sur le droit ferroviaire unifié
Approbation

13525/22 + ADD 1
TRANS

Énergie

Protocole d'accord sur un partenariat stratégique dans le domaine de
l'hydrogène entre l'UE et la République arabe d'Égypte
Autorisation de signer un instrument non contraignant

13704/22
ENER

Marché intérieur et industrie

Protocole d'accord visant à établir un partenariat avec la Namibie
sur les chaînes de valeur durables pour les matières premières
et l'hydrogène renouvelable

 13732/22
COMPET

Autorisation de signer un instrument non contraignant
Décision de recourir à la procédure écrite



Première lecture



Procédure de silence (article 12, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.